

Intervention de de S.E. Monsieur Marc Pecsteen de Buytsverve,
Ambassadeur, Représentant permanent

au Conseil de sécurité des Nations unies

Débat: La menace terroriste internationale

New York, le 11 février 2019

Monsieur le Président,

Tout d'abord, nous tenons à remercier et féliciter le Secrétaire général pour son rapport intermédiaire qui met bien en avant les dernières tendances concernant la menace terroriste internationale que représente Da'esh. Nous remercions également Madame Coninx et Monsieur Voronkov pour leurs excellentes présentations.

Nous sommes satisfaits de constater que **le Conseil dispose des outils nécessaires**, à travers la Direction exécutive du Comité de lutte contre le terrorisme et de l'Équipe de surveillance, pour procéder en toute indépendance à une analyse approfondie de la menace constituée par Da'esh.

Nous constatons que, bien que Daesh comme entité territoriale ait été quasiment défait et se soit transformé en réseau international clandestin, **son impact négatif sur la sécurité internationale reste substantiel**, en attirant certaines individus, y compris en Europe.

La communauté internationale reste vivement préoccupée par la gestion du retour des combattants terroristes étrangers et de leurs familles présents en Syrie. Des difficultés diplomatiques, juridiques et logistiques persistent pour assurer la poursuite et la sécurisation des combattants terroristes étrangers incarcérés dans des campements temporaires et ceux qui sont toujours en liberté.

La Belgique a opté pour **une approche holistique** pour lutter contre la radicalisation en Belgique ; nous pensons qu'une même approche, axée non seulement sur la répression mais également sur la prévention et la réintégration dans la société, doit s'appliquer aussi aux combattants terroristes étrangers et leur famille qui reviennent en Belgique.

Notre politique prend en compte le risque pour la sécurité publique mais, parallèlement, le gouvernement belge reconnaît **ses obligations internationales en matière humanitaire et de respect des droits de l'homme**, y compris les droits de l'enfant. La Belgique donne ainsi priorité au retour des enfants de moins de 10 ans des combattants terroristes, qui se situent toujours dans la zone de conflit, et prend des mesures pour assurer leur réhabilitation et leur réadaptation. Une fois le mineur

rentré en Belgique, une assistance personnalisée sera prévue, tenant compte de la situation individuelle de l'enfant rapatrié.

Monsieur le Président,

Pour faire face à la menace mondiale émanant de Da'esh et en particulier des combattants terroristes étrangers, nous disposons de bons outils. L'« Addendum » aux **Principes directeurs de Madrid** récemment adopté et qui nous guide dans la mise en œuvre de la résolution 2396, est très utile. Il propose une approche équilibrée des mesures de lutte contre le terrorisme, tout en mettant l'accent sur l'importance de la prévention. Faisons maintenant de sa mise en œuvre une de nos principales priorités.

Nous encourageons la parution prochaine d'un manuel sur les enfants accompagnant les combattants terroristes étrangers.

Nous sommes très favorables à la nouvelle **résolution sur le financement** du terrorisme annoncée par la France, à laquelle nous allons apporter tout notre soutien.

Dans le cadre de son approche holistique, la Belgique estime que **la promotion de la justice et la lutte contre l'impunité** sont prioritaires. La lutte contre l'impunité est non seulement essentielle en soi mais également comme outil de prévention et de stabilisation. C'est pourquoi la Belgique soutient le Mécanisme international, impartial et indépendant pour la Syrie ainsi que l'Equipe d'enquêteurs chargée de récolter les preuves des crimes perpétrés par Da'esh en Irak (UNITAD).

Cependant, il reste des problèmes liés à la menace terroriste qui ne sont pas suffisamment traités. Nous prenons note du rapport du Secrétaire général sur le fait que, malgré l'excellente documentation des **actes de violence sexuelle** commis par des membres de Da'esh, aucune poursuite de ces crimes n'a encore eu lieu.

Ces actes sont une source de grave préoccupation pour la Belgique. Ils devraient être combattus en créant des structures préventives appropriées, en luttant contre l'impunité et en renforçant d'autres mécanismes dissuasifs, tels que les sanctions.

Enfin, comme le souligne le rapport, une fois que les terroristes et les combattants terroristes étrangers sont poursuivis et condamnés, le risque ne disparaît pas. Les États membres se retrouvent face au défi d'assurer la **déradicalisation** des prisonniers et éviter qu'ils ne radicalisent leurs co-détenus. Nous accueillons favorablement les efforts faits par l'ONUDC en matière de renforcement des capacités en collaboration avec la Direction exécutive, mais nous reconnaissons également qu'il reste encore beaucoup à faire pour lutter contre ce phénomène au niveau mondial.

Je vous remercie, Monsieur le Président.